

# GUIDE DE RECOMMANDATIONS POUR UN TERRITOIRE DURABLE **GÉRER, AMÉNAGER ET PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE**



# SOMMAIRE

<b>CONTEXTE</b> .....	<b>5</b>
<b>COMPOSITION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, AGRICULTURE</b> .....	<b>7</b>
<b>LE TERRITOIRE</b> .....	<b>9</b>
<b>I. UN TERRITOIRE ENTRE MER ET COLLINES</b> .....	<b>13</b>
Données de référence.....	15
Valoriser la dimension maritime du territoire .....	16
De la source à la mer : restaurer le cycle de l'eau dans un territoire méditerranéen.....	18
Les collines : des espaces de respiration pour un million d'habitants .....	20
Partager et sensibiliser : apprendre la mer et les collines.....	22
<b>II. UN CADRE DE VIE URBAIN DE QUALITÉ, QUI PRÉSERVE LA SANTÉ</b> .....	<b>25</b>
Données de référence.....	27
Des espaces urbains à valoriser, des pratiques à adapter en coordination avec l'ensemble des acteurs.....	28
<b>III. L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ</b> .....	<b>33</b>
Données de référence.....	34
Avoir un programme en faveur de l'agriculture périurbaine et interurbaine, et se doter d'outils juridiques pour la maîtrise du foncier.....	35
Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement.....	36





## CONTEXTE

---

La Commission Environnement, Cadre de Vie et Agriculture du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole s'est engagée, depuis le mois d'avril 2010, dans un cycle de travail destiné à construire et partager un discours sur le «bien-vivre ensemble».

Sur la base de plusieurs contributions rédigées par les membres de la Commission, une première sélection de thèmes prioritaires a été effectuée puis utilisée comme support des échanges. Les réunions furent parallèlement alimentées et enrichies par la présentation de travaux réalisés au sein de structures partenaires :

- «Trame verte urbaine» par Thierry Tatoni, Directeur de l'Institut Méditerranéen d'Écologie et de Paléoécologie – juillet 2010 ;
- «Éléments relatifs aux continuités écologiques» – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise – juillet 2010 ;
- «Vulnérabilité écologique des massifs de l'Étoile et du Garlaban» – Association Colineo-Assenemce – septembre 2010.
- «Aménagement du bassin versant de l'Huveaune» – Claude Carbonnell, Conseil de développement du Pays d'Aubagne et de l'Étoile – septembre 2010 - mai 2011.

*Ainsi est née l'idée d'élaborer une trame d'items hiérarchisés traduisant les préoccupations et les interrogations des membres de la Commission concernant le cadre de vie souhaitable dans une métropole. Ces problématiques ont favorisé la mise en exergue de quelques fondamentaux partagés collectivement et ce tout particulièrement autour du questionnement suivant :*

***Quelles pratiques faut-il favoriser pour améliorer le rapport ville-nature et le bien-être du citoyen ?***

*Depuis 2007, et pour la première fois dans l'histoire de l'Humanité, plus de la moitié de la population de la planète réside en ville. La planète compte aujourd'hui 3,3 milliards de citoyens et devrait atteindre 5 milliards d'ici à 2030.*

*Ainsi, la tendance générale est à une urbanisation croissante qui conduit à la formation de grandes métropoles, ce qui suscite une grande appréhension de la part de la population.*

*Il paraît donc indispensable de faire évoluer la ville alors qu'il*

*semble encore possible d'agir. Nous devons concevoir la ville pour ceux qui y vivent et y vivront. Outre les bénéfices liés aux nombreux services fournis par les grandes agglomérations, la population exige une qualité de vie dans tous les domaines : échanges, lien social et loisirs en règle générale, qualité des services collectifs offerts (transports, espaces verts, sécurité, équipements...).*

*Le discours de plus en plus fort depuis la conférence de Rio sur la préservation de la biodiversité et sur un nécessaire développement durable devient un élément déterminant de la gouvernance.*

*Qu'elle provienne des discours privés ou publics, la notion de qualité de vie a toujours fait couler de l'encre. Mais aujourd'hui, plus encore qu'hier, elle se fait plus présente face à la concentration urbaine. Invoquée par les instances politiques, les créatifs en quête d'arguments publicitaires, les associations ou les professionnels de la santé sensibles à l'environnement naturel et urbain, la qualité de vie devient ainsi prépondérante pour réunir les aspirations et les attentes individuelles et collectives.*

## COMPOSITION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, AGRICULTURE

---

### Présidente :

Madame Denise BELLAN SANTINI

### Vice-Président :

Olivier SANTINI

### Membres :

Jean AGIUS, Fabienne AMATO, Monique BERCET, Marc BERGBAUER, Paul CHAFFARD, France CARREGA, Jean-Claude CHABERT, Joël CONTIS, Elisabeth COQUET REINIER, Eric DAHER, Marc DALIBARD, Maud DE BOUTEILLER, Paul D'ORTOLI, Patrice ENSARGUEX, Alain FISCHER, Michelle FRUCTUS, Didier GIDDE, Marcos GONZALEZ, Alain GROSSMANN, Nathalie HUERTAS, Jean-Marie LAFOND, Hélène LAUDE, Odile LETURCQ, Jacques MASSON, Xavier MERY, Denis ODY, Elisabeth PELLICCIO, Sébastien PILLET, Jean-Pierre RICHARD, Louis-Frédéric ROUBAUD, Mathieu RUILLET, André SARKISSIAN, Alexandre SCHILLING, Patrick SOUDAIS

### Membres Associés :

Marc VINCENT, Monique DIANO, Thierry TATONI, François ROUANET, Martial CASPAR

### Techniciens :

Communauté urbaine Marseille Provence Métropole  
Stéphane MARCIE, *Directeur de l'Environnement et de l'Ecologie urbaine (DEE)*

Claire SALTET, *Chef de service (DEE)*

Jean-François RICHON, *Chargé d'études (DEE)*

Audrey PIC, *Chargée de Mission Secrétariat Général du Conseil de développement*

Sophie JUNG, *Chargée de Mission Secrétariat Général du Conseil de développement, Chef de service Conseil de développement*



## LE TERRITOIRE

**A** la suite de ses travaux, la Commission Environnement, Cadre de Vie, Agriculture du Conseil de développement Marseille Provence Métropole a souhaité élaborer un «guide de recommandations pour un territoire durable» destiné à mieux gérer, aménager et préserver notre cadre de vie. Par cette contribution, elle souhaite construire aujourd'hui le développement durable des villes de demain. La Commission a choisi d'oeuvrer à l'amélioration du cadre de vie métropolitain au travers de trois grandes thématiques porteuses d'enjeux de nos territoires :

### Un territoire entre mer et collines

#### La nature, un élément fort du cadre de vie de la Communauté urbaine

Marseille Provence Métropole présente de nombreux atouts naturels qu'il est indispensable de préserver, non seulement pour les habitants actuels, mais aussi pour les générations à venir. Le littoral et les collines appartiennent à un patrimoine mondial reconnu qu'il faut mettre en valeur et protéger. Il participe en effet à la qualité de vie des habitants, leur santé et leur bien-être, et constitue une ressource économique importante

pour la région tant en matière de tourisme que de valeurs marchandes directes ou indirectes. La démographie croissante de la région a en partie trait à la richesse naturelle de ce territoire. L'inconvénient est que ce dernier subit d'énormes pressions anthropiques qu'il faut réguler afin de parvenir à une gestion durable. La nature est un élément unanimement reconnu comme indispensable à la qualité du cadre de vie et le temps où les ressources naturelles étaient considérées comme inépuisables et gratuites est révolu : l'Homme doit apprendre à modérer ses impacts et à penser son développement en synergie avec celui de son environnement.

- 7 Français sur 10 choisissent leur lieu de vie en fonction de la présence d'espaces verts à proximité de leur habitation. *Enquête UNEP – IPSOS, mars 2008*
- Plus de 9 Français sur 10 estiment que le «vert» est important voire essentiel dans leur vie quotidienne. *Enquête UNEP – IPSOS, mars 2010*
- La proximité des espaces verts a un effet positif sur la qualité de l'air et sur la santé (réduction du stress et de l'anxiété). *Dr Jolanda MAAS, VU University Medical Center, Amsterdam publié dans le Journal of Epidemiology and Community Health, 15/10/2009*

## Vers un cadre de vie urbain de qualité

### Des espaces urbains à valoriser, des pratiques à adapter

Les espaces publics constituent un des éléments clés pour dynamiser et valoriser le cadre de vie. Les demandes constantes de la population pour l'aménagement d'espaces favorisant les échanges et plus généralement le «lien social», le confort. Pour aménager ou créer ces espaces de convivialité, différentes actions doivent être conduites en parallèle au développement des villes et non a posteriori. D'autres aménagements (transports collectifs, infrastructures...) devront également être effectués pour faciliter la mobilité intra-urbaine.

## L'agriculture de proximité

### Les atouts

Dans le contexte international actuel, il apparaît évident de remettre en valeur les circuits courts de distribution au profit d'une agriculture de proximité et respectueuse de l'environnement. Cette démarche est à la fois pourvoyeuse de lien social et d'emplois locaux. En outre, l'agriculture paysanne favorise la biodiversité et participe au maintien et au développement des continuités écologiques (Trame verte et bleue) en territoire urbain. Néanmoins, pour permettre ce développement, d'importants efforts devront être faits par les collectivités, notamment en mobilisant du foncier agricole périurbain.

L'agriculture disparaît progressivement dans les Bouches-du-Rhône depuis plusieurs années et tout particulièrement sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

→ De 1988 à 2007 : le nombre d'exploitations dans les Bouches-du-Rhône est passé de 10 143 à 4 224, pour une Surface Agricole Utile (SAU) de 152 814 ha. (Agreste PACA, 2008).

→ Sur le territoire MPM, la SAU s'est stabilisée en 2005 autour de 1 340 ha, soit 2,22% de la surface de MPM (Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, 2006).

Sur notre territoire encore plus qu'ailleurs en France, force est de constater que la surface cultivée ne permet pas de couvrir les besoins alimentaires des habitants... Si cette situation de dépendance vis-à-vis des producteurs extérieurs est en grande partie irréversible, notre terroir dispose toutefois de réels atouts pour développer des productions maraîchères et viticoles de qualité, capables d'alimenter en parallèle un marché basé sur les circuits courts.

→ Toutes ces propositions ne sont pas exhaustives mais elles peuvent permettre à la nature de reprendre sa place au cœur des quartiers, de réduire la pollution et de contribuer à améliorer le cadre de vie, de favoriser la mixité, de socialiser les quartiers en réintégrant l'humain dans son environnement, de répondre aux besoins des habitants en les concertant, de penser et de réaliser d'une manière nouvelle la ville et son territoire de demain, pour lutter efficacement contre le changement climatique. La détérioration de la qualité de vie et de l'environnement peut menacer l'harmonie de la vie sociale et collective : il est donc fondamental de se préoccuper des facteurs qui rendent la vie plus agréable au quotidien pour tous, à travers la gestion publique ou partagée des espaces urbains et naturels.





*Calanque de Port-Miou*







# I. UN TERRITOIRE ENTRE MER ET COLLINES



## LES ESPÈCES PROTÉGÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE



Le territoire de MPM est riche d'une faune et d'une flore remarquables, sur terre et en mer, avec des espèces rares, voir endémiques. Parmi ces espèces, certaines sont réglementées sur le plan international, national et/ou local, en raison de leur vulnérabilité : espèces en limite d'aire de répartition naturelle, espèces victimes de la destruction des habitats naturels... Parmi les espèces réglementées présentes sur le territoire de MPM :

→ **Milieu terrestre et insulaire** : aigle de Bonelli, phyllodactyle d'Europe, puffin cendré, faucon pèlerin, astragale de Marseille, sabline de Provence...

→ **Milieu marin** : posidonie (en tant qu'espèce et habitat naturel), oursin diadème, grande cigale de mer, grande nacre, grand dauphin... Le mérrou brun bénéficie d'un moratoire interdisant sa capture sur les côtes françaises régulièrement reconduits depuis une quinzaine d'années.

STATIONS D'ÉPURATION	RENDEMENT EN MEST*	PROCESSUS
CARRY-LE-ROUET / SAUSSET	98 %	Boues activées
CASSIS	97 %	Physico-chimique / biologique
CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	97 %	Boues activées
ENSUÈS-LA-REDONNE	96 %	Lit bactérien
LA CIOTAT / CEYRESTE	98 %	Physico-chimique / biologique
MARSEILLE - LE FRIOUL	93 %	Physico-chimique
MARIGNANE / GIGNAC / SAINT-VICTORET	98 %	Boues activées
MARSEILLE	94,5 %	Physico-chimique / biologique
NIOLON	87 %	Physico-chimique
ROQUEFORT-LA-BÉDOULE	97 %	Boues activées

\*MEST : Matière En Suspension Totale - Source : Rapport annuel d'activités 2009 CU MPM

## LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS ET/OU À HAUTE VALEUR ÉCOLOGIQUE

TYPES	SURFACE sur MPM	% dans le territoire terrestre de MPM
ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique)	28 500 ha	47%
NATURA 2000	Environ 83 250 ha (avec les extensions marines adjacentes à MPM)	40%
SITES CLASSÉS	10 700 ha	12%
ESPACES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL	+ de 5 300 ha	9%
ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DÉPARTEMENT	4 930 ha	8%

Source : SIG AgAM



### IL CONVIENT DE CITER ÉGALEMENT

La réserve naturelle nationale de riu les arrêtés préfectoraux de protection de biotope l'aire marine protégée de carry-le-rouet.

COURS D'EAU	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
CADIÈRE (source au pont de Glacière)	moyen	Nr
CADIÈRE (source au pont de Glacière - Étang de Berre)	mauvais	bon
RAUMARTIN	moyen	Nr
HUVEAUNE (source à Merlançon)	moyen	Nr
LA CIOTAT / CEYRESTE	moyen	Nr
MARSEILLE - LE FRIOUL	mauvais	mauvais
MARIGNANE / GIGNAC / SAINT-VICTORET	moyen	Nr
MARSEILLE	moyen	Nr
NIOLON	moyen	bon

Nr : non renseigné - Source : Agence de l'Eau, 2009

# DONNÉES DE RÉFÉRENCE

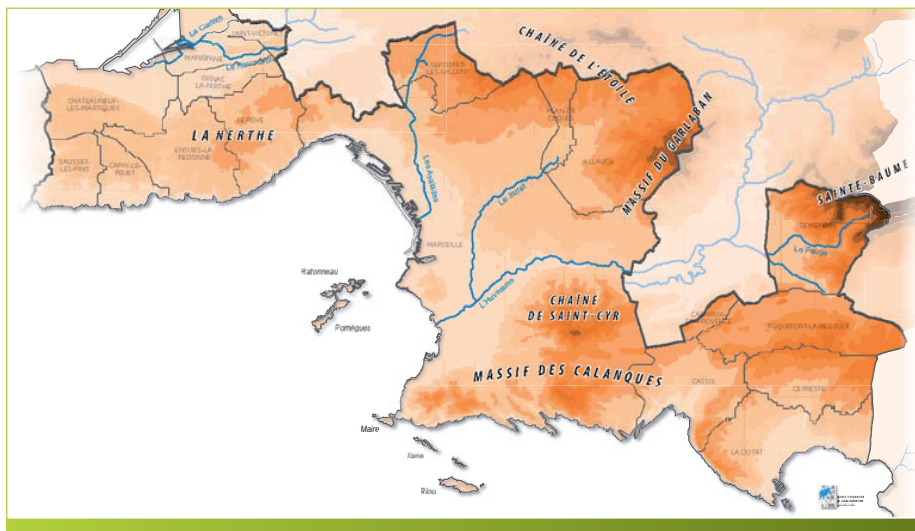
## 4 formations collinaires qui encerclent le territoire

- La Nerthe
- L'Étoile et le Garlaban
- Les Calanques et le massif de Saint-Cyr
- La Sainte-Baume

Des espaces naturels qui représentent près de 60% de la surface du territoire MPM.

## 6 cours d'eau permanents sur le territoire

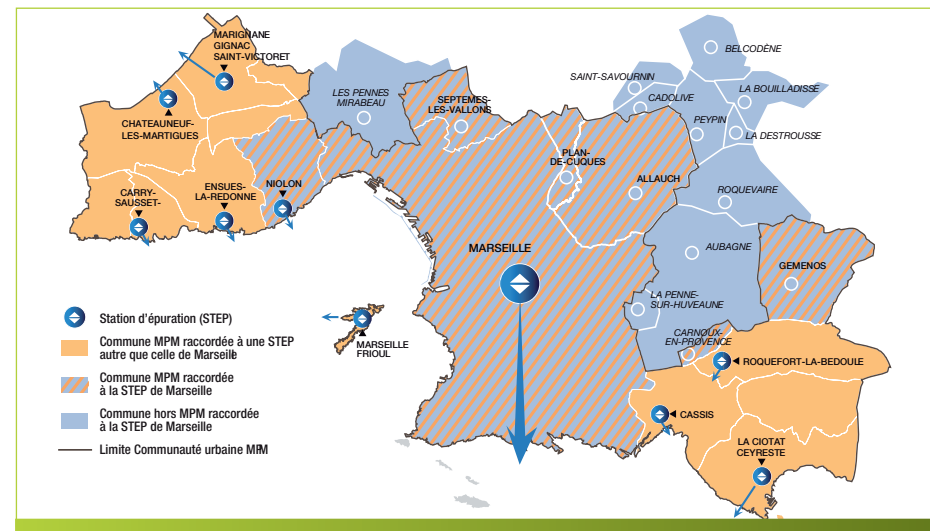
- L'Huveaune : déviée à La Pugette
- Les Ayalades
- Le torrent du Fauge
- La Cadière
- Le Jarret
- Le Raumartin



Relief et cours d'eau

## Un littoral qui subit les pressions anthropiques : exemples

- Environ 450 000 visiteurs en mer à bord des navires de transports de passagers dans les calanques en 2009. (source : GIP des Calanques – État des lieux batellerie)
- Jusqu'à 3 000 personnes présentes dans l'après-midi sur le littoral (plages et rochers) des calanques en août 2010. (source : GIP des Calanques – comptage Patrouilles bleues 2010)
- Environ 300 bateaux de plaisance au mouillage dans les calanques en août 2010. (source : GIP des Calanques – comptage Patrouilles bleues 2010)
- Une artificialisation du trait de côte d'environ 25%, soit plus de 42 km de linéaire. (source : www.medam.org)
- Un programme de rénovation des systèmes d'épuration engagé par la Communauté urbaine.



Les 10 stations d'épuration de MPM

# VALORISER LA DIMENSION MARITIME DU TERRITOIRE

## PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Généraliser l'accès au littoral par les modes doux et les transports en commun
- Développer les accès à la mer en milieu urbain
- Privilégier la présence d'activités en lien avec la mer en secteur littoral
- Poursuivre l'inscription de la rade de Marseille au patrimoine mondial de l'humanité
- Équiper l'ensemble des aires de carénage, de manière à éviter tout rejet de substance toxique dans le milieu marin
- Comptabiliser et analyser les rejets sauvages de déchets caractéristiques, évolution des quantités, etc.) de manière à adapter les actions de nettoyage, de prévention et de traitement
- Développer les opérations «ports propres»
- Soutenir la création du Parc National des Calanques

## Le littoral : un équilibre à trouver entre partage, valorisation et protection

Les difficultés d'accès au littoral se concentrent plus particulièrement dans les espaces urbanisés : espaces privatisés, zones portuaires inaccessibles au public, problèmes de qualité de l'eau pour certaines zones de baignade, etc. La question de la desserte des espaces littoraux est cruciale pour une métropole littorale de plus d'un million d'habitants.

Le littoral doit être rendu plus accessible à tous depuis la ville, et l'aménagement d'ouvertures à travers les grandes infrastructures portuaires existantes doit être considéré. Le Grand Port Maritime de Marseille doit être intégré dans une réflexion globale sur le littoral.

La valorisation des ouvertures vers la mer devra privilégier systématiquement les modes doux et les transports en commun.

## Protéger le milieu marin

La côte marseillaise dispose d'un écosystème marin remarquable, partie intégrante de la qualité du cadre de vie et des ressources naturelles locales. Sa préservation nécessite une connaissance approfondie du milieu marin, ainsi que des éléments qui concourent à sa dégradation. A ce titre, il est essentiel de veiller à ne pas dépasser la capacité de charge des espaces naturels marins, bien que cette capacité de charge soit très difficile à évaluer.

L'objectif est de veiller à ce que la fréquentation de l'espace marin (baignade, nautisme, pêche en mer, promenade et pêche à pied, plongée sous-marine, etc.) soit respectueuse des écosystèmes marins et ne compromette pas, le cas échéant, la revalorisation des espaces déjà dégradés.

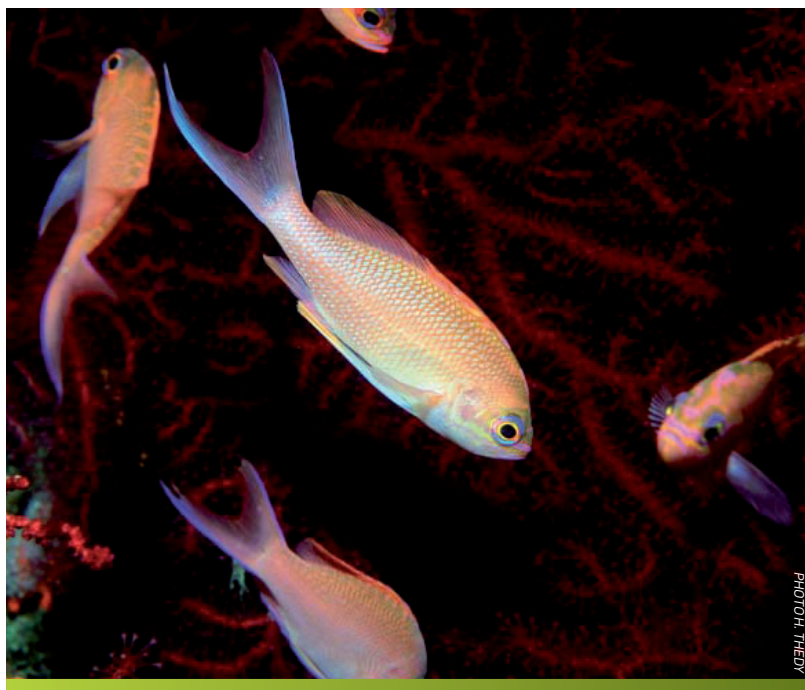
### Gérer le littoral à l'échelle du bassin versant

La préservation des richesses du littoral est en lien avec l'ensemble des activités humaines qui prennent place à l'échelle du bassin versant. La mise en valeur de ces espaces terrestres et marins nécessite donc une réflexion globale, afin de concilier la préservation du patrimoine naturel marin et le développement des activités économiques connexes.

Il faut en parallèle poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'eau et de la propreté des plages qui favorisent l'attractivité des zones de baignade.

### PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Soutenir le projet du Contrat de baie à l'échelle de MPM
- Soutenir la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)



*Anthias sur tombant coralligène*



*Plages Gaston Defferre, Marseille*



# DE LA SOURCE À LA MER : RESTAURER LE CYCLE DE L'EAU DANS UN TERRITOIRE MÉDITERRANÉEN

## PROPOSITIONS CONCRÈTES

- **Entretien et améliorer la qualité de la végétation arborée autour des cours d'eau en lien avec les riverains.**
- **Préserver la continuité écologique des cours d'eau en supprimant les obstacles ou les déviations à l'écoulement dans les lits mineurs.**
- **Améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines.**
- **Améliorer la connaissance du réseau karstique.**
- **Lutter contre les rejets d'eau non traitée dans les cours d'eau.**
- **Libérer progressivement le lit majeur des cours d'eau d'une urbanisation envahissante, afin de limiter les risques d'inondation.**
- **Rénover le réseau de collecte des eaux usées.**

## Les cours d'eau : ossature d'une trame verte et bleue à conforter ou à recréer

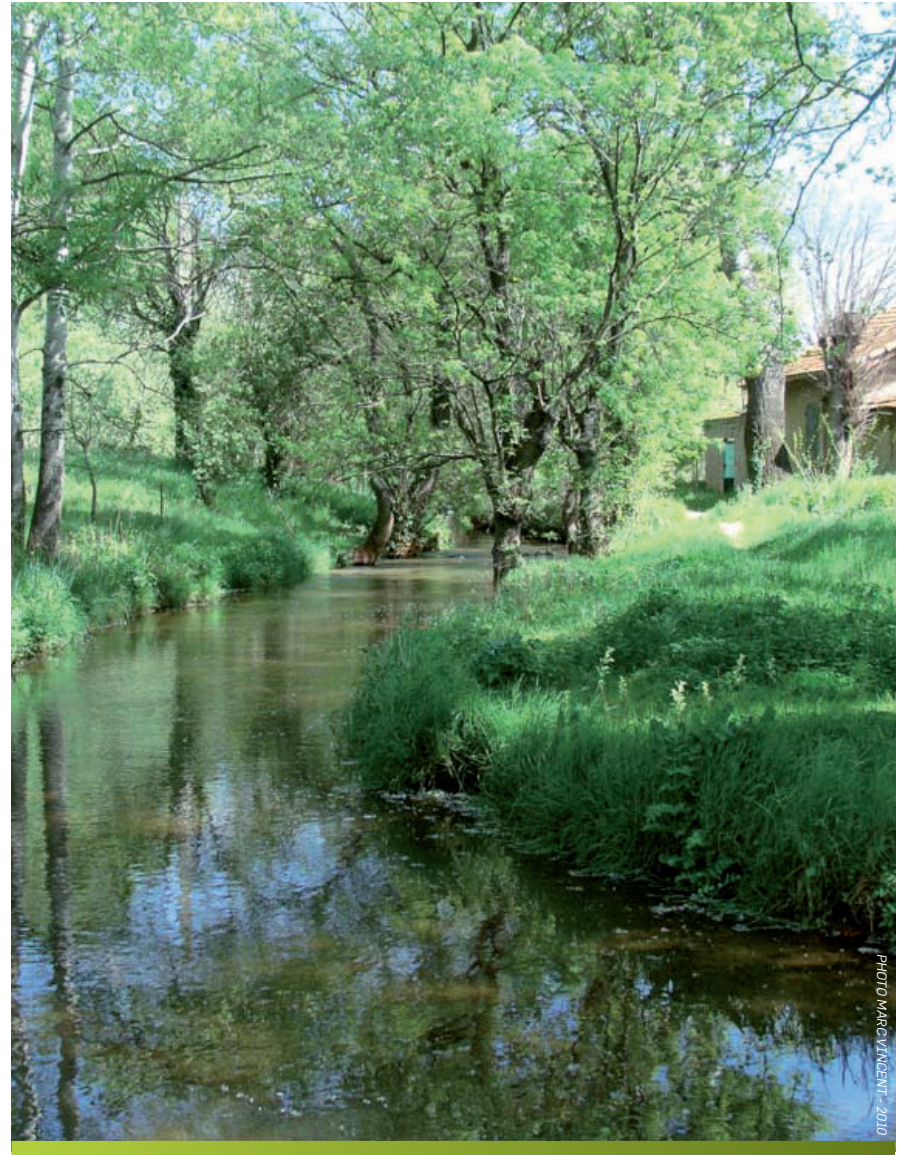
Les cours d'eau, souvent associés à une végétation particulière, représentent un élément attractif du paysage. Eléments fondamentaux de la trame verte et bleue du Grenelle de l'environnement, les cours d'eau comptent d'une manière générale, mais aussi à l'échelle de la Communauté urbaine, parmi les biotopes les plus dégradés par les activités humaines : obstacles à l'écoulement, artificialisation des berges, couverture, busage, rejets divers, etc.

L'élaboration d'une trame verte et bleue au sens du Grenelle implique de préserver/restaurer, lorsque cela est possible, les continuités aquatiques des cours d'eau, les continuités formées par les ripisylves et de retrouver une bonne qualité des milieux.

La qualité paysagère des cours d'eau doit être revalorisée et prise en considération dans les politiques d'aménagement.



*Embouchure de la Cadière, Étang de Bolmon, Marignane – septembre 2010*



*La Cadière, commune de Saint-Victoret*

# LES COLLINES : DES ESPACES DE RESPIRATION POUR UN MILLION D'HABITANTS

## PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Utiliser tous les supports possibles pour recréer une vaste continuité écologique : espaces verts, cours d'eau, remblais, friches réhabilitées, voirie arborée, etc.
- Utiliser les friches pour construire la trame verte du territoire.
- Transférer une partie des activités de loisir situées dans les coeurs de nature vers des espaces de substitution.
- Aménager les entrées existantes des massifs pour maîtriser la fréquentation (parkings, poubelles...).
- Procéder à des inventaires réguliers de la biodiversité au sein des massifs.

## Une nature fragmentée

Le développement de l'urbanisation et des infrastructures a pour conséquence, sur le territoire de la métropole, un cloisonnement des espaces naturels qui ne permet plus des échanges suffisants en termes de faune et de flore entre les massifs. Le maintien des continuités écologiques est nécessaire au fonctionnement naturel du territoire : brassage génétique des populations naturelles, recolonisation des espaces naturels après incendies, migrations et adaptations liées au changement climatique, etc.

Tous les moyens possibles (espaces verts, cours d'eau, remblais, friches réhabilitées, voirie arborée...) doivent être utilisés afin de rétablir les liens de nature entre les massifs et former une vaste continuité écologique.

## Gérer la présence humaine dans les espaces de nature

Les massifs représentent des espaces de détente et d'évasion pour les habitants de l'espace métropolitain.

Les espaces de nature se situent au contact des espaces urbains, ce qui représente une particularité locale. La partie marseillaise terrestre du site classé des Calanques, futur Parc national, connaît une fréquentation d'environ un million de visiteurs par an.

La fréquentation des coeurs de nature principaux doit être adaptée pour demeurer compatible avec les enjeux biologiques.



### Préserver les espaces tampons entre zones urbaines et espaces de nature

Les espaces à caractère naturel, situés en dehors des coeurs de nature, doivent être identifiés comme des zones tampons nécessaires à la conservation de l'intégrité des écosystèmes. Ils permettront de préserver ces coeurs de nature des pressions, notamment anthropiques, qui les impactent.

En effet, la fréquentation, comme les autres activités humaines d'ailleurs, est beaucoup plus dense en périphérie des massifs et devient plus diffuse en coeur. Ainsi, les activités les plus néfastes aux espaces naturels (urbanisation, véhicules motorisés, hors-pistes, incendies...) se concentrent sur ces territoires d'enjeux.

Il faut donc stopper l'urbanisation diffuse et limiter au maximum les activités industrielles à l'intérieur et en limite des massifs. La maîtrise de l'urbanisation périphérique des sites naturels passe par l'intégration d'espaces agricoles dans les projets urbains (jardins familiaux et petites exploitations agricoles), qui constitueront autant d'espaces tampons entre milieu urbain et milieu naturel facilitant la maîtrise du risque incendie. Le soutien aux producteurs agricoles périurbains devra être conditionné par le respect des cahiers des charges environnementaux (directives européennes) et les plantations d'espèces locales devront être encouragées dans les zones urbanisées, notamment la plantation de haies.

Parallèlement, les accès par transport en commun, pour les principaux points d'entrée des massifs, devront être facilités.

### PROPOSITIONS CONCRÈTES

- **Imposer des zonages et des prescriptions dans les documents d'urbanisme, permettant de maîtriser l'urbanisation en frange de massifs.**
- **Développer un cahier des charges vis-à-vis de l'urbanisation et de la gestion des espaces publics, ou privés, en périphérie des sites naturels.**
- **Développer la surveillance dans les sites naturels (sensibilisation...).**
- **Mettre en place et entretenir une signalétique pédagogique aux entrées et dans les sites.**
- **Prévoir des espaces agricoles dans les projets d'urbanisation périphérique.**
- **Profiter de la présence du futur Parc National des Calanques pour promouvoir la pédagogie et l'éducation à la protection des milieux naturels terrestres et marins.**
- **Renforcer la prévention incendie (pédagogie, sensibilisation, surveillance...).**

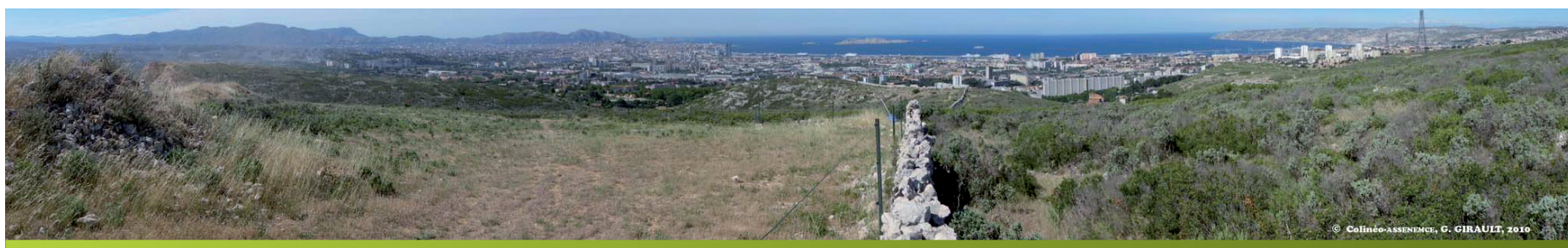
# PARTAGER ET SENSIBILISER : APPRENDRE LA MER ET LES COLLINES

## PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Mettre en place et entretenir une signalétique pédagogique aux entrées et dans les sites : mise en place d'itinéraires sécurisés, etc.
- Promouvoir une consommation de poissons labellisés «éco-compatibles».
- Mettre en place des «ambassadeurs de la nature».
- Utiliser des supports de communication variés : panneaux, documents, etc.
- Sensibiliser les utilisateurs de bateaux et des plages à des habitudes «rejet 0».

Les actions de sensibilisation sont indispensables à la prise de conscience de la fragilité de la nature par le public. Les mesures de gestion des espaces naturels terrestres et marins doivent être accompagnées d'actions de communication et d'éducation en direction de toutes les générations. Certains usages des espaces de nature (véhicules motorisés et bruyants) doivent être restreints et régulés de façon stricte.

Sensibiliser les habitants à la nature permet aussi de favoriser une meilleure connaissance du territoire et des richesses naturelles. D'une manière générale, la Commission recommande le soutien et le développement de toutes les formes d'activités et initiatives qui permettent de profiter des atouts naturels du territoire : les activités sportives notamment sont un support éducatif idéal en direction des élèves d'écoles primaires, mais aussi des collègues, lycées et universités.



*Vue sur Marseille depuis les abords ouest de la carrière Bronzo, Sainte-Marthe*





PHOTO N. HERTAS

*Sensibilisation au milieu marin*



PHOTO AGAM

*Astragale de Marseille, une espèce endémique dont la répartition naturelle est limitée à une zone géographique précise, de Marseille à Toulon*



PHOTO G. GIRAUD - COLLINEO-ASSEMENTE

*Sabline de Provence, espèce endémique se développant de la chaîne de l'Étoile au massif de la Sainte-Baume*



PHOTO AGAM

*Calanque de Niolon, Marseille*





## **II. UN CADRE DE VIE URBAIN DE QUALITÉ QUI PRÉSERVE LA SANTÉ**



### **La qualité de vie : un facteur important et essentiel pour l'harmonie de la vie sociale**

Les choix effectués par les responsables de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement, ont une incidence majeure sur plusieurs aspects de la qualité de vie, qui repose aussi, en-dehors des considérations sur le niveau de ressources et le pouvoir d'achat, sur la qualité de l'environnement urbain qui nous entoure et des actions qui s'y déroulent.

Plusieurs facteurs majeurs agissant favorablement sur la qualité de la vie en ville ont été identifiés par la Commission :

- la réduction du nombre d'automobiles et donc des nuisances induites (pollutions atmosphérique et sonore) ;
- la facilité des déplacements piétons, l'efficacité des transports en commun ;
- la présence de végétation ;
- la qualité du bâti ;
- le sentiment de sécurité.

Agir en faveur de ces facteurs revient à agir sur la manière dont nous gérons l'espace urbain : un quartier doit être à la fois agréable et facile à traverser, bien connecté aux transports en commun pour éviter son isolement, et animé par une vie sociale diversifiée (mixité fonctionnelle et générationnelle). Les choix des collectivités en matière d'aménagement urbain doivent conditionner les usages que l'on souhaite voir se développer dans la ville de demain, ville économe, efficace et créative, en lien avec la nature.

## Qualité de l'air : principaux polluants

### Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)

La concentration limite fixée à l'échéance 2010 est de 200g/m<sup>3</sup>/h à ne pas dépasser plus de 18 heures par an. En 2009, cette valeur a été dépassée pendant 20 heures pour la station de mesure de Marseille Plombières.

### Ozone

La valeur cible européenne pour la protection de la santé à l'échéance 2010 est de 120g/m<sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures. Cette valeur cible est actuellement dépassée plus d'un jour sur trois entre mai et septembre dans les Bouches-du-Rhône.

### Les particules fines

En milieu urbain, les véhicules en déplacement correspondent à la principale source d'émission de particules fines. De plus, en fonction de leur vitesse, les véhicules favorisent la remise en suspension des particules. En 2009, la valeur limite journalière de 50g/m<sup>3</sup> sur un maximum de 35 jours par an, est dépassée pour les stations de mesure de Marseille Timone et Marseille Saint-Louis.

Source : site internet [www.atmopaca.org](http://www.atmopaca.org)

### Contribution à l'effet de serre

En 2004, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est l'intercommunalité la plus émettrice de GES (Gaz à Effet de Serre) avec une émission annuelle correspondant à 5 330 kt eq.CO<sub>2</sub>, ce qui représente 10% des émissions de PACA. La Communauté urbaine Nice Côte d'Azur et la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée ont produit à elles deux 7% des émissions régionales de GES.

Source : cadastre des émissions 2004, Atmo PACA

### Déchets ménagers

682 kg de déchets ménagers et assimilés ont été produits par habitant sur le territoire MPM en 2007.

Source : bilan annuel sur l'élimination des déchets de MPM

## MARSEILLE, VILLE CENTRE, REPRÉSENTE

- 39% du territoire de MPM
- 56% des territoires urbanisés de MPM
- 81% de la population de MPM
- 82% des logements de MPM
- 85% des emplois de MPM

Source : Etat Initial de l'Environnement Marseille Provence Métropole V4



# DES ESPACES URBAINS À VALORISER, DES PRATIQUES À ADAPTER EN COORDINATION AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS

## PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Encourager la mixité fonctionnelle (logements/activités/commerces/équipements) et la mixité générationnelle au sein des quartiers.
- Associer la société civile aux choix architecturaux des projets d'aménagement.
- Sécuriser les espaces verts par un éclairage nocturne sensible.
- Éduquer les habitants pour un respect de l'environnement naturel et urbain par des campagnes de communication et des panneaux plus nombreux.
- Développer la co-responsabilité.

## Penser la ville à l'échelle du piéton et des modes doux

La réalité quotidienne peut être rendue plus agréable simplement en améliorant la qualité d'un trajet piétonnier emprunté matin et soir pour se rendre à une station de métro. En charge de l'entretien de la voirie (rues et trottoirs) et des espaces verts, les collectivités (Marseille Provence Métropole et Ville de Marseille) sont en première place pour favoriser l'introduction de critères de qualité dans chaque action d'entretien, et dans chaque projet urbain. Au-delà des mesures restrictives d'utilisation de la voiture (interdiction de stationner, de circuler, limitation de vitesse) et de l'amélioration générale de l'offre en transports en commun, la Commission préconise qu'une attention particulière soit accordée à la création et l'amélioration de la lisibilité des cheminements piétonniers et cyclables à travers la ville. En particulier, l'usage des trottoirs doit être sécurisé et dégagé du stationnement automobile.

## Développer la place des espaces verts dans la ville

La présence d'espaces verts en milieu urbain doit être encouragée : celle des parcs et jardins publics, des jardins familiaux mais aussi celle d'une végétation disséminée au sein du tissu urbain, au gré des ronds-points et des coins de rue (fl eurissement, arbres sur une place, toitures végétalisées, murs végétaux, etc.). La présence de la végétation doit être pensée afin de créer des «trames vertes» permettant de conserver des continuités écologiques à l'intérieur des villes.

Le développement d'activités spécifiques favorisant cette présence végétale doit également être soutenu : les activités de jardinage (jardins familiaux et partagés) et les activités/sorties pédagogiques en partenariat avec les écoles. Certains bailleurs sociaux développent déjà une politique de jardinage au bas des immeubles. Outre la valeur paysagère et pédagogique de cette activité, elle contribue à créer du lien social entre les habitants et aussi à améliorer l'ordinaire du repas. Ces pratiques peuvent aussi bénéficier d'un encadrement par des associations spécialisées apportant leurs savoir-faire et expertise.



## **L'éducation et la vie du quartier au service de la lutte contre l'incivisme**

### **Le rôle des choix d'aménagement : encourager la diversité des activités**

La politique d'aménagement de MPM peut répondre à la redynamisation des quartiers existants et favoriser la diversité sociale et intergénérationnelle, en offrant des espaces «logements/activités» répondant aux attentes des habitants, sans nécessiter de déplacements urbains. Les quartiers doivent être conçus comme des centres de vie mélangeant les fonctions (équipements publics, équipements de loisirs, sportifs, commerces, activités) et les générations.

### **Le rôle de la concertation des habitants dans l'implication et le respect des équipements**

Les habitants doivent être consultés pour l'aménagement de leurs quartiers, ou au minimum informés et sensibilisés sur les modifications en cours. Le respect de l'environnement proche, qu'il soit naturel ou urbain, pourrait être amélioré par des actions favorisant l'appropriation et l'intérêt des habitants pour les éléments qui constituent leur cadre de vie (sensibilisation, éducation, valorisation). Le développement de «l'écoresponsabilité», et la contribution citoyenne de chaque individu au maintien de la qualité du cadre de vie et du sentiment de sécurité doivent être encouragés.

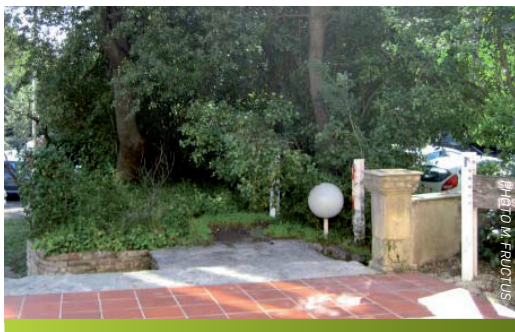
## **PROPOSITIONS CONCRÈTES**

- Encourager la mixité fonctionnelle (logements/activités/commerces/équipements) et la mixité générationnelle au sein des quartiers.
- Associer la société civile aux choix architecturaux des projets d'aménagement.
- Sécuriser les espaces verts par un éclairage nocturne sensible.
- Éduquer les habitants pour un respect de l'environnement naturel et urbain par des campagnes de communication et des panneaux plus nombreux.
- Développer la co-responsabilité.

# DES ESPACES URBAINS À VALORISER, DES PRATIQUES À ADAPTER EN COORDINATION AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS

## PROPOSITIONS CONCRÈTES

- Instaurer une démarche compensatrice «chèque vert et bleu» déductible des charges locatives, EDF, SEM en partenariat avec les syndicats, les offices d'HLM.
- Développer l'écobâti, surveiller les activités de construction des entreprises BTP aidées par MPM et les collectivités dans le choix et la conception des matériaux intérieurs et extérieurs, afin de respecter les normes environnementales.
- Rénover le réseau de collecte des eaux usées.



Boisement à l'entrée de la Comex

La Commission recommande également l'aménagement d'espaces de convivialité, de loisirs et de solidarité générationnelle, en concertation avec les usagers, et le développement des modes de gestion participatifs.

### Agir en faveur de la prévention des dégradations

L'éducation, la sensibilisation, l'information doivent apporter des solutions aux problèmes quotidiens de l'incivisme et de l'insécurité. L'implication des réseaux associatifs de proximité doit être recherchée afin de contribuer à limiter les dysfonctionnements au quotidien : ordures non ramassées, voirie ou mobilier urbain endommagés, etc.

### Systématiser l'utilisation de normes écologiques et l'introduction de critères esthétiques et paysagers dans les constructions

La forme et la diversité des bâtiments, leurs hauteurs et les densités résidentielles peuvent affecter la qualité de vie. L'écobâti doit devenir la norme de la nouvelle urbanisation, respectant à la fois des objectifs énergétiques mais aussi des critères de qualité paysagère (exposition...).

Tous les moyens doivent être utilisés pour limiter les sources de pollution (sonore, atmosphérique, qualité des eaux, déchets...) au sein des habitations et lutter contre le gaspillage :

- actions de réhabilitation des logements anciens (isolation et réduction des pertes énergétiques) ;
- information ciblée et vulgarisée par un tableau d'informations à l'entrée des halls d'immeubles ;
- veiller à la propreté et au traitement des déchets par le tri, la valorisation, la méthanisation et les actions intensives de proximité.



Place de village à Allauch



Place de la Mairie à Châteauneuf-lès-Martigues



Vélos en libre service et tramway à Marseille



Piste cyclable encombrée, Belsunce (Marseille)



Saturation par les voitures, place de Lenche (Marseille)



Promenade à vélo à La Ciotat





### III. L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ





## DONNÉES DE RÉFÉRENCE

Les circuits courts, directs et sans intermédiaire sont fortement développés dans la Communauté urbaine : les différents marchés paysans, la vente directe sur l'exploitation (vins, légumes, huile d'olive, fromage de chèvre, miel...), les paniers paysans type «AMAP» qui concernent un peu plus de 1% de la population (ce qui est à la fois peu et beaucoup). Le lien direct avec le producteur est de plus en plus réclamé par les citoyens qui apprécient de connaître l'agriculteur qui cultive les produits sains se retrouvant dans son assiette.

Marseille, ville de tradition maraîchère, ne compte presque plus de paysans ni de terres cultivées. Les alentours de la ville centre voient peu à peu ces terres cultivées disparaître à leur tour. A ce rythme, l'agriculture aura disparu des Bouches-du-Rhône d'ici 15 ans... Traditionnellement, notre région est celle des «marchés provençaux» qui n'ont plus d'authentique que le nom, car les producteurs locaux sont de plus en plus rares. Il apparaît ainsi essentiel de se mobiliser pour relancer cette économie traditionnelle essentielle, bénéfique à la fois pour les agriculteurs (valorisation de leurs savoir-faire) et pour la qualité de vie de la population urbaine.

Aujourd'hui, les prémices d'une volonté politique en faveur de l'agriculture périurbaine se font ressentir. Il s'agit de confirmer cette volonté par des actes. Il est nécessaire de relocaliser une partie de l'agriculture, en développant une agriculture à taille humaine, où l'exploitation familiale est adaptée à la vente en circuits courts. Cette mutation permettra non seulement de valoriser les produits mais aussi de réduire les aléas liés à la conjoncture économique.

Les bénéfices d'une agriculture de proximité sont multiples :

- production de lien social ;
- production d'emplois locaux, qualifiés et «non-qualifiés» ;
- baisse du coût de transport et ainsi moindre gaspillage énergétique ;
- prévention des incendies et des inondations ;
- contribuer aux continuités écologiques (trame verte) et au maintien de la biodiversité ;
- construction de formes urbaines innovantes et de nouveaux modes de vie.

La Commission appelle donc les pouvoirs publics locaux à promouvoir une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement, qui propose des produits sains, en agriculture raisonnée ou en agriculture biologique. Une ferme volonté politique est nécessaire pour stopper la disparition des terres agricoles.

### Chiffres clés Marseille Provence Métropole

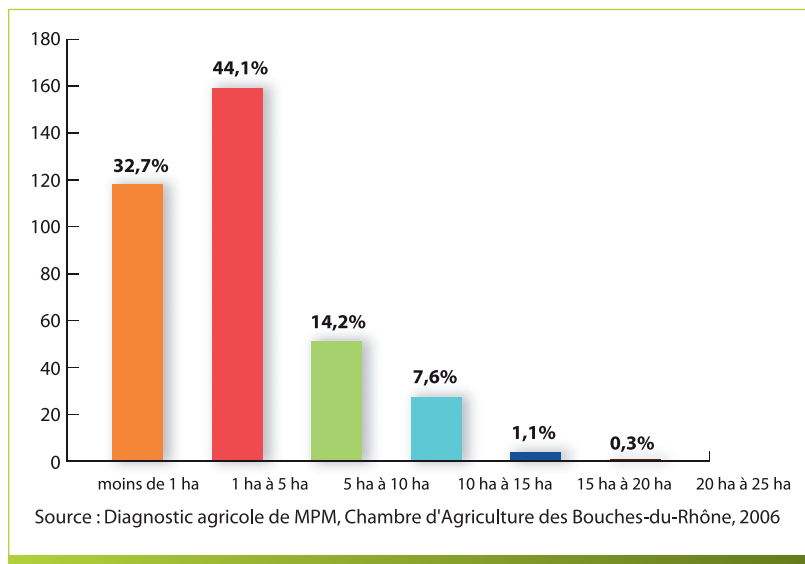
- Une surface agricole utilisée qui s'est stabilisée en 2005 autour de 1 340 hectares.
- La surface des friches agricoles représente 555 ha.
- Toutes les productions ont régressé depuis 20 ans à l'exception des zones fourragères et des pâturages.
- En 2006, l'agriculture représente sur le territoire :
  - 290 exploitations dont 157 exploitations professionnelles ;
  - 147 agriculteurs à titre principal ;
  - 332 emplois directs induits.
- Une surface agricole sur MPM proche de celle du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

Source : diagnostic agricole de MPM, 2006, Chambre d'Agriculture

# AVOIR UN PROGRAMME EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET INTERURBAINE, ET SE Doter D'OUTILS JURIDIQUES POUR LA MAÎTRISE DU FONCIER

Les circuits courts permettent la viabilité des exploitations locales : les économies réalisées sur le transport et le conditionnement, et bien sûr la suppression des intermédiaires, jouent en faveur des producteurs et des consommateurs, à condition qu'une réelle proximité des uns et des autres se développe. Les documents d'urbanisme (SCoT et Plans Locaux d'Urbanisme) doivent prendre en compte la demande de développement d'une **agriculture locale** en protégeant la surface attribuée aux zones agricoles, qu'elles soient cultivées ou en friche. Il faut, en parallèle, adopter une **politique foncière volontariste** qui favorise l'accès des agriculteurs au foncier.

Les surfaces nécessaires au développement des cultures maraîchères sont par ailleurs compatibles avec la taille des parcelles disponibles en ville et à leurs alentours : l'agriculture n'est pas toujours synonyme de grandes exploitations : **3 ha suffisent pour des cultures maraîchères** (Arrêté préfectoral approuvant le Schéma Directeur Départemental des Structures Agricoles des Bouches-du-Rhône du 7 février 2002).



*Nombre d'exploitations par catégories de Surface Agricole Utile sur les cinq principaux géoterrains de MPM*

## PROPOSITIONS CONCRÈTES

→ Sauvegarder l'existant :

- geler des surfaces agricoles cultivées et en friche classées en zone agricole dans les POS/PLU ;
- proposer des outils de protection renforcée : PAEN (Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels) et/ou ZAP (Zone agricole protégée).

→ Conversion en zones agricoles de nouvelles zones à caractère naturel et urbanisable possédant un potentiel agricole.

→ Établir des partenariats entre d'une part la Communauté urbaine et d'autre part la Chambre d'Agriculture, la SAFER, l'EPFR, et les associations spécialisées (Terre de Liens, ADEAR13, Conservatoire du Littoral...). Objectif : favoriser l'achat et/ou la location de terres pour la remise en valeur agricole par des agriculteurs.

# PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

## PROPOSITIONS CONCRÈTES

- **Créer des lieux de commercialisation directe entre consommateurs et producteurs : marchés paysans, maisons de pays, points de vente collectifs, paniers paysans, vente directe sur l'exploitation...**
- **Maintenir et développer les fermes pédagogiques.**
- **Développer une agriculture respectueuse de l'environnement en minimisant l'apport d'intrants.**

L'agriculture locale doit être adaptée au climat provençal et aux saisons. La production locale passe donc nécessairement par la valorisation d'une agriculture respectueuse de l'environnement qu'il s'agisse de l'agriculture biologique ou de l'agriculture raisonnée.

Par leur situation, un certain nombre d'espaces agricoles constituent de réelles coupures à l'urbanisation, ménagent des espaces ouverts, qui garantissent un équilibre durable entre les espaces urbains, naturels et agricoles. Ainsi les espaces agricoles participent à la protection contre les incendies et au maintien des espaces ouverts favorisant la biodiversité : vignes à Cassis et Roquefort-la-Bédoule, pastoralisme au Rove, à Marseille, à Septèmes-les-Vallons et à Châteauneuf-lès-Martigues.

Les différents canaux gérés par la Société du Canal de Provence ou par la Société des Eaux de Marseille (Canal de Marseille) assurent et doivent continuer à assurer l'alimentation en eau des exploitations maraîchères. D'autant que, par exemple, le canal de Marseille contribue aussi au maintien de la diversité faune et flore.

Les activités de recherche et développement consacrées à l'amélioration de la productivité des exploitations sans recours à des intrants, pénalisants pour l'environnement, doivent aussi être soutenues (laboratoires publics et privés).





AMAP «Les Paniers Marseillais»



Cave de vente coopérative Roquefort-la-Bédoule



Terre agricole en frange urbaine à La Penne-sur-Huveaune



Agriculture résiduelle à Fabregoules (Septèmes-les-Vallons)



Fraises de saison



[www.conseil-developpement-mpm.fr](http://www.conseil-developpement-mpm.fr)

Conseil de développement Marseille Provence Métropole  
Immeuble CMCI • 2, rue Henri Barbusse • 13001 Marseille  
Téléphone : 04 95 09 50 41 • Fax : 04 95 09 50 59  
eMail : conseil-developpement@marseille-provence.fr